



Conseil de la Ville

Règlement RV-2011-10-37 modifiant le Règlement numéro 197 sur le plan d'urbanisme de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du plan d'affectation du sol**

Le plan « Affectation du sol » du Règlement numéro 197 sur le plan d'urbanisme de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville est modifié par la création d'une aire d'affectation « publique et institutionnelle » à même une partie d'une aire d'affectation « résidentielle faible densité », le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

2. **Modification de l'article 4.4**

Le sixième alinéa de l'article 4.4 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Tous les usages de nature publique et institutionnelle sont regroupés en neuf aires d'affectation. Ces aires sont principalement concentrées à l'intérieur du noyau villageois. ».

Adopté le 7 mars 2011

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉ EN VIGUEUR LE 19 AVRIL 2011